

M. Allègre souhaite créer une norme européenne pour les diplômes universitaires

LE MONDE | 24.05.1998 à 00h00 |

Par

MICHEL DELBERGHE

AH ! le bel anniversaire ! Non pas celui des huit cents ans des premiers actes de la fondation de l'université de Paris que, par décret personnel, Claude Allègre, ministre de l'éducation nationale, a voulu célébrer près d'un quart de siècle avant la date officielle, mais celui du mois de mai 1968 où, dans la Sorbonne occupée, les étudiants échafaudaient confusément les bases d'une université et d'une société libérées de leurs carcans.

Trente ans plus tard, le rêve a changé de camp et l'université des professeurs relève la tête. Dans le grand amphithéâtre qui a retrouvé son lustre et ses ors d'antan, les ministres de l'éducation ou de l'enseignement supérieur de quatre grands pays (Allemagne, France, Grande-Bretagne et Italie), entourés des présidents en toge couverte d'hermine, s'appêtent à sceller, dimanche 24 et lundi 25 mai, leur volonté de construire une nouvelle Europe : « celle de la culture, de la recherche et de la jeunesse », comme le proclame Claude Allègre avec emphase (lire page ci-contre).

La solennité du lieu se prête à cette célébration. Préparé à l'avance, le communiqué commun, qui sera publié à l'issue des cérémonies conclues par l'intervention du premier ministre, Lionel Jospin, lundi, devrait toutefois dépasser le stade formel de la déclaration d'intentions. Pour poser les fondations de la future « université européenne », les quatre ministres s'engagent à poursuivre la réflexion dans trois domaines : l'harmonisation des cursus et des niveaux de diplômes avec l'élaboration d'une « norme » commune ; l'encouragement à la mobilité des étudiants et des enseignants par des aides spécifiques et la levée des obstacles juridiques et financiers ; enfin le développement du réseau numérisé à haut débit pour relier entre eux les principaux fonds de bibliothèques.

Claude Allègre, qui est à l'origine de cette manifestation dont il a confié l'organisation à la conférence des présidents d'université (CPU), ne pouvait se satisfaire d'une rencontre à caractère protocolaire. Lancée en juillet 1997, peu après son arrivée rue de Grenelle, cette initiative s'inscrit dans une nouvelle stratégie de réforme de l'enseignement supérieur, plus profonde qu'il n'y paraît.

LOIS DES ÉCHANGES

A priori, l'Europe n'est pas qu'un prétexte. Après la France, la Grande-Bretagne,

l'Allemagne et l'Italie connaissent à leur tour une augmentation massive des effectifs, les poursuites prolongées d'études et des difficultés de financement (lire ci-dessous). Il n'était donc pas étonnant que les ministres concernés, habitués des conseils européens, songent à harmoniser leurs systèmes avant de les modifier.

La nécessité s'impose d'autant plus que le « marché de la formation et de l'éducation » est, lui aussi, soumis aux lois des échanges et de la concurrence. Grâce aux programmes européens Erasmus et Socrates, près de 200 000 étudiants (31 000 en France) sur 11 millions il est vrai devraient pouvoir bénéficier, en 1998, des bourses de mobilité dans vingt-trois pays. Avec la libre circulation des personnes, les jeunes diplômés se retrouvent, sur le marché du travail, face à d'autres, formés selon des modèles différents. Sans qu'il soit question d'instaurer des diplômes uniques comme il existera une monnaie unique, les ministres des quatre pays préconisent l'élaboration d'une « norme » ou d'une référence commune permettant de comparer les formations et les diplômes, selon le voeu de Jacques Attali, formulé dans son rapport (Le Monde du 5 mai).

L'accord « à géométrie variable » conclu par le « club des quatre » s'inscrit en dehors des procédures européennes « trop lentes et trop bureaucratiques », selon Claude Allègre. Commissaire européen à l'éducation, la formation et la recherche, Edith Cresson, qui doit présenter, mercredi 27 mai devant la Commission, les nouvelles orientations du programme Socrates, réfute la critique. Absente du colloque de la Sorbonne, elle reconnaît que « le chantier de l'harmonisation peine à émerger ». Selon elle, la responsabilité en incombe aux Etats qui pèchent par « absence de volonté politique ».

En bousculant « les mécanismes bruxellois », Claude Allègre et ses collègues parviendront-ils à de meilleurs résultats ? Dans certains pays, comme la Grande-Bretagne, les universités, indépendantes, ont appris à se prémunir contre des décisions gouvernementales trop hâtives. Même si certains d'entre eux sont déjà candidats à l'entrée dans le « club des quatre », comment réagiront les autres Etats, écartés d'emblée de cette initiative ?

Sous couvert d'harmonisation européenne, Claude Allègre entend surtout s'attaquer au système français d'enseignement supérieur. Le terrain a été partiellement « déminé » par le rapport de la commission présidée par Jacques Attali. Les conclusions à peine publiées, le ministre de l'éducation s'est empressé de manifester son accord sur certaines des principales recommandations.

Son approbation est quasi totale à l'égard de la nouvelle architecture des études, le système « 3, 5 ou 8 » qui établirait trois niveaux de diplômes à l'origine (bac + 3), au « master » (bac + 5) ou au doctorat à bac + 8, selon un modèle proche de la référence américaine et britannique. Certes le chantier est complexe et il ne sera pas aisé de simplifier les quelque douze ou treize diplômes existants. Les syndicats s'interrogent sur le devenir de certaines formations (BTS, instituts universitaires professionnalisés, maîtrises de sciences et techniques) qui n'entrent pas dans ce cadre. Ils s'inquiètent également des conséquences d'une telle évolution sur l'allongement des études et sur la reconnaissance des

qualifications que le patronat ne semble pas prêt à renégocier. Quant aux présidents d'université, ils redoutent les conséquences de cette réforme, une de plus depuis dix ans, alors qu'ils peinent à digérer les effets de la précédente, adoptée en 1997. **ÂPRE CONCURRENCE**

L'argument européen est aussi invoqué pour accélérer le rapprochement entre les universités et les grandes écoles, dont ces dernières ont tout à gagner avec la reconnaissance universitaire de leurs diplômes. Malgré des évolutions récentes, les négociations s'annoncent laborieuses entre deux systèmes habitués à se livrer une âpre concurrence.

Certes, Claude Allègre peut jouer avec le temps. Mais, avec la réforme des lycées en préparation et celle de l'enseignement supérieur, le risque est grand de voir ce nouveau chamboulement du système éducatif provoquer des manifestations de rejet. A moins que, sous la pression des intéressés, les débats ne finissent par s'enliser.

MICHEL DELBERGHE

Claude Allègre, ministre de l'éducation et de la recherche

LE MONDE | 24.05.1998 à 00h00 • Mis à jour le 24.05.1998 à 00h00 |

Par

PROPOS RECUEILLIS PAR

MICHEL DELBERGHE

« Vous avez pris l'initiative de relancer l'idée d'une Université européenne par un « club des quatre » grands pays de l'Union. Pourquoi avoir, d'emblée, écarté les autres ?

Ce sont, sans conteste, les grands pays producteurs scientifiques en Europe. Les ministres concernés avaient entamé un dialogue qu'ils ont décidé de poursuivre ensemble. A des degrés divers, ces pays sont engagés dans un processus de réforme de leur enseignement supérieur. Pour ne pas entrer dans une discussion formaliste, nous avons préféré cette initiative à « géométrie variable ». » En fait, nous ne souhaitons pas passer par les mécanismes bruxellois extraordinairement bureaucratiques et lents. Cela dit, le Portugal et la Suède souhaitent se joindre à ce « club » et ils sont les bienvenus. D'autres viendront. Après la Sorbonne, des rencontres suivront, chaque année, à Bologne, Oxford ou Heidelberg. Nous démarrons à quatre. Nous serons vite dix ou quinze.

Pouvez-vous ignorer les initiatives européennes existantes. Le conseil des ministres de l'éducation n'est-il pas le lieu approprié ?

Ce que je veux, c'est construire l'Europe de la culture, de la recherche, de la jeunesse. Depuis quinze ans, toutes les tentatives d'harmonisation n'ont guère progressé car elles ont été menées d'une manière trop rigide. Elles se sont heurtées à l'autonomie des universités et aux traditions de chaque pays. Il faut aborder les problèmes autrement. » En France, nous sommes confrontés à une double difficulté. Le système des diplômes est illisible, avec douze ou treize appellations différentes. Il faut le simplifier. De plus, la dualité universités-grandes écoles n'est pas compréhensible en Europe. Si l'on n'y prend garde, ces dernières risquent d'être laminées dans les échanges. Ce ne sera peut-être pas le cas de Polytechnique mais des autres, dont les diplômés ne bénéficient d'aucune reconnaissance universitaire. Ma philosophie n'est pas de les laisser à l'écart. Cela affaiblirait notre système d'enseignement supérieur.

Cette initiative ne serait donc qu'un prétexte pour régler une question française ?

En partie, oui, mais dans une perspective européenne. L'objectif n'est pas d'unifier les systèmes, mais de proposer une trame commune et simplifiée de lecture des parcours de formation et des diplômes. Il faut que les universités sachent à quoi

s'en tenir lorsqu'elles accueillent un étudiant d'un autre pays. Prenons l'exemple des Etats-Unis : les universités sont autonomes, mais tout le monde sait ce que signifient les trois niveaux de diplômes : l'undergraduate, le master et le Phd.

Ce serait donc plutôt une sorte de « norme » européenne admise dans les différents pays ?

Une norme européenne que l'on pourra rendre facilement compatible avec le système américain. La déclaration commune adoptée à l'issue de la rencontre de la Sorbonne devrait traduire cette volonté.

Dans son rapport, Jacques Attali préconise une réorganisation des cycles d'études. Cette proposition est-elle conforme aux réflexions des autres pays ?

La vraie division, en réalité, porte sur le niveau du premier grade, autour de la licence, puis le master dans le cycle post-licence des études courtes, ou le doctorat pour les études longues. En France, nous nous sommes fixés sur la licence, trois ans après le baccalauréat. Elle correspond au futur Bachelor allemand et à la dernière année de l'undergraduate en Grande-Bretagne. » Cet effort d'harmonisation ne sera pas facile à mettre en oeuvre. On ne supprimera aucun diplôme, ni le DEUG ni le DUT. En revanche, il faudra réorganiser la nébuleuse des formations autour du « master » [bac + 5] pour inclure de la recherche, du travail personnel, des stages en entreprise. » Après le colloque de la Sorbonne, j'ai l'intention de provoquer rapidement des discussions avec les présidents d'université, les responsables des grandes écoles, les conférences disciplinaires, avant toute décision législative ou réglementaire.

Nous démarrons à quatre. Nous serons vite dix ou quinze

Comptez-vous reprendre les recommandations de M. Attali sur le rapprochement entre les universités et les grandes écoles ?

L'université a le monopole des grades et de la délivrance des diplômes. Elle ne le lâchera pas sans contrepartie. Si les grandes écoles veulent bénéficier de la reconnaissance universitaire qui leur ouvrira les portes de l'Europe, elles devront donner quelque chose, par exemple systématiser le concours d'entrée sur titre après la licence, conclure des accords de troisième cycle et de recherche... Cette négociation devra s'engager rapidement sous l'égide du ministère.

Les syndicats considèrent que la formule du « 3, 5 ou 8 » ne réduira pas l'échec en premier cycle. Ce système ne risque-t-il pas de se traduire par un allongement des études ?

Au contraire. Avec un système d'unités capitalisables, il ne sera plus nécessaire de redoubler le DEUG avant d'accéder à la licence. Pour le master, il y aura une année de maîtrise et une année de recherche, avec des ajustements selon les disciplines. En lettres, il n'est pas question de réformer l'agrégation. En sciences, on remplacera peut-être une année de cours par de l'initiation à la recherche après la maîtrise. Les ingénieurs bénéficieront d'un « master », internationalement reconnu, après avoir eux aussi effectué une année de recherche. » Pour lutter

contre l'échec en premier cycle, j'ai prévu des moyens importants, avec le renforcement d'un enseignement par petites classes, d'abord en sciences, puis en droit. Nous allons aussi nous y attaquer par la réforme des lycées avec une année de terminale qui sera vraiment préuniversitaire.

L'insuffisance des aides financières est aussi un obstacle à la mobilité des étudiants en Europe. Envisagez-vous, avec vos collègues, un engagement « volontariste » ?

Le programme d'échanges européen Erasmus a produit de bons résultats. L'effort n'est pas à la hauteur et doit être complété. Nous sommes, sur ce point, parvenus à un accord. Le pays d'accueil prendra en charge les frais d'inscription, le logement, éventuellement des bourses. Pour éviter les déséquilibres dans les échanges le principal reproche des Britanniques, des accords de réciprocité pourraient être conclus sur des flux équivalents, y compris avec des quotas. » Pour la France, nous avons prévu la construction de logements en faveur des étudiants européens dans le schéma Université du troisième millénaire ainsi que des laboratoires de langues sur les campus et des locaux d'accueil.

Concernant la mobilité des enseignants, une réforme des statuts est-elle envisagée ?

L'idéal serait qu'un professeur puisse enseigner six mois à Montpellier, six mois à Bologne... Cela suppose que soient réglées des questions statutaires, les indemnités de déplacement, la prise en charge du logement. Il serait aussi souhaitable qu'un étudiant français puisse avoir pour directeur de thèse un enseignant d'une université européenne. La préparation d'une charte générale et des accords bilatéraux seront à l'ordre du jour de la prochaine rencontre. »

PROPOS RECUEILLIS PAR

MICHEL DELBERGHE

